

FO

LA FORCE SYNDICALE

MTES
MINISTÈRE DE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MCT
MINISTÈRE DE
LA COHÉSION DES
TERRITOIRES



FOcus « *Egalité professionnelle* »

Groupe de travail du 11 juin 2018

Toujours pas d'actions ... La suite au prochain épisode ?

De quoi parle-t-on ?

La charte égalité professionnelle 2014/2017 arrivant à son terme, le ministère a ouvert un nouveau « cadre de négociation » avec une série de réunions thématiques pour fonder les actions de la prochaine charte. Retrouvez le compte-rendu de la précédente réunion [ici](#).

La réunion du 11 juin portait sur un sujet demandé par Force Ouvrière depuis le début de ces séances de travail : la gestion des temps et l'action sociale.

Pour celles et ceux qui suivent nos comptes-rendus, il ne leur aura pas échappé que Force Ouvrière reste très réservée quant à la volonté de nos ministères d'avancer sur le sujet. Et cette réunion n'a pas dérogé à la règle...



L'action sociale accessible à toutes et tous ?

L'administration a commencé par présenter le bilan sur son action sur la charte 2014-2017 :

- information des droits aux congés liés à la parentalité : un constat de différenciation Administration Centrale - autres services !
- nombre de congés liés à la parentalité pris : en effet la donnée brute est publiée dans le bilan social. Mais seulement cette donnée... impossible d'en déduire donc quoique ce soit puisque l'administration ne se pose même pas la question de qui y a droit...
- nombre de places en crèches : deux dispositifs cohabitent, les places acquises dans le cadre de la négociation interministérielle et les places des SRIAS. Les données présentées ne présentent que le premier dispositif. L'administration avoue devoir faire des efforts sur ce sujet. Force Ouvrière renouvelle sa demande de la mise en place d'une information dans les temps du nombre de places en crèches (en pas qu'en Administration Centrale!).
- dispositifs d'accompagnement à la parentalité : chèques emplois services universels (CESU), PUSS (prestation unique de soutien à la scolarité), aide à la décohabitation, : les dispositifs fonctionnent plus ou moins bien et l'administration juge que l'information est assez présente. Sondage : qui connaissait toutes ces aides ?
- annonce de la présence d'une sage-femme et d'une gynécologue de prévention en Administration Centrale ainsi que d'une salle dédiée à l'allaitement. Là encore, le reste du monde a-t-il droit aux mêmes prestations ?
- dispositifs de loisirs : Un constat de bon fonctionnement partagé par toutes les organisations syndicales. Et à ce titre, Force Ouvrière demande à l'administration si elle peut s'engager sur les moyens donné au CGCV pour fonctionner alors que les négociations viennent de s'ouvrir. Pas de réponse... trop tôt...

A quand le temps de la charte des temps ?

Sujet annoncé depuis le début des discussions du groupe de travail, la charte des temps est également inscrite à l'agenda social de nos ministres. Bonne nouvelle ! Et bien pas tout à fait... Car à force de se demander qui fait quoi, personne ne fait plus rien.

Nous voilà donc tergiversant sur quel groupe de travail doit porter ce chantier.

Force Ouvrière a donc fermement mis fin à ces discussions en réaffirmant que ce groupe de travail était parfaitement légitime pour porter le **droit à la déconnexion, des bonnes pratiques de réunions, la généralisation du télétravail et la semaine de 4 jours**.

En effet, ces mesures simples existent dans d'autres structures et ont déjà existé dans certains services de ce ministère ! A condition de vouloir s'en donner les moyens. Et c'est peut être là tout le problème.

Les propositions de l'administration...qui ne coûtent rien et n'engagent à rien !

Nous aurions bien aimé conclure cette réunion avec des propositions concrètes de l'administration.

Pourtant, rien de bien différent des réunions précédentes : l'administration propose de la communication, de la formation, de l'information, de lutter contre les stéréotypes mais sans s'imposer ni objectif ni délai et en oubliant un acteur social incontournable : les CLAS.

La pauvreté de ces propositions qui n'engageaient à rien et/ou ne coûtaient rien ont malheureusement poussé Force Ouvrière a demandé explicitement à l'administration de revoir sa copie et de proposer des actions concrètes. Et ce avant la réunion de synthèse prévue le 10 juillet.

Les revendications portées par Force Ouvrière

Pour répondre aux demandes des agents et pour éviter à nouveau d'être déçus, Force Ouvrière a tenu à rappeler l'ensemble de ses revendications à la Haute-Fonctionnaire :

- résolution des problèmes de **subrogation lors du congé maternité pour les contractuelles** : il semblerait que grâce à Force Ouvrière, ce sujet soit sur le point d'être analysé en interministériel !
- **augmentation du congé paternité**
- ou a minima, sa **fractionnabilité** qui permettrait de caler ces congés dans un agenda de réunions au mieux (la naissance étant par nature un peu difficile à anticiper au jour prêt).
- l'**augmentation du nombre de places en crèches** et la diffusion aux agents de cette information, avant septembre, lorsque les places se libèrent
- la **mise en place d'une charte des temps, partout**, qui permet d'acter les bonnes pratiques de réunions et le **droit à la déconnexion** à partir d'une certaine heure
- la généralisation du **télétravail**
- la mise en place de la **semaine de 4 jours**, réelle mesure d'équilibre des temps, mais aussi d'égalité salariale. En effet, notre enquête montre, comme il y a 4 ans, que les agents à temps partiel ont le même travail en quantité mais sur un temps réduit et avec un salaire réduit. C'est donc une pseudo-semaine à 4 jours mais générant plus de stress, et une baisse de salaire. Nous revendiquons donc la semaine de 4 jours pour tous (pour information, cette disposition existe déjà à port de Paris et au grand Port Maritime de Marseille).

Ces revendications ont été portées plusieurs fois au cours de cette séance pour montrer à l'administration ce que sont de réels engagements en faveur des agents et de l'égalité.

A suivre :

Les prochaines réunions auront lieu suivant le calendrier suivant :

- 2 juillet : gouvernance
- 10 juillet : synthèse
- 14 septembre : conclusion ?

Pour toute contribution sur ces sujets, vous pouvez contacter vos représentants FO..

POUR des parcours professionnels dans une Fonction publique attractive, valorisée et fière de sa diversité



Le congrès affirme que ce sont les statuts particuliers et la gestion égalitaire et transparente des CAP qui permettent aux femmes de construire un parcours professionnel ascendant, et non pas le développement de règles au cas par cas, en fonction des individualités.

Résolution Fonction publique - FEETS-FO 2017

Vos représentants FO :

Etienne Castillo - Laurence Pichelin - Malvina Simon